

Je ne crois pas que nous parvenions jamais à résoudre cette question d'une façon raisonnable tant que nous partirons de l'idée étroite qu'il s'agit de disputer des voix. Si nous voulons agir conformément à l'esprit de la Charte toute solution doit se trouver non pas dans un esprit de contestation mais de consensus. C'est seulement en convenant entre nous d'une issue au dilemme suivi d'une négociation pour l'acceptation d'une solution raisonnable par les parties intéressées que nous pouvons espérer un dénouement juste et satisfaisant. Je ne prétends pas que cela peut être facile ou que la proposition que le Canada formule au cours de ces consultations soit un raccourci vers une solution. Il n'y a pas de raccourci qui n'enfreigne à la fois le sens commun et l'esprit de la Charte. Ce que je prétends c'est qu'à moins d'être prêts à lâcher prise, à abandonner nos responsabilités, il faut maintenant commencer à tenter un effort pour trouver un consensus sur cette question.

La décision que nous devons prendre à ce moment-ci est la suivante: nous contenterons-nous encore une fois de choisir ou de refuser de choisir entre des options insatisfaisantes? Ou ne devons-nous pas plutôt consacrer tous nos efforts et toutes nos énergies à la recherche d'une option constructive?

Nous ne pouvons pas nous permettre de retarder cette question plus longtemps si nous considérons que les réalités d'un monde changeant doivent trouver une expression efficace au sein des Nations Unies. Je veux aussi déclarer nettement que le Gouvernement du Canada pour sa part n'est pas disposé à laisser cet état de choses durer indéfiniment sans faire notre part pour résoudre le problème de la représentation au sein des Nations Unies. Mes collègues et moi depuis quelques mois consacrons beaucoup de temps à rechercher un moyen de permettre un pas en avant dans cette question de la représentation de la Chine au sein des Nations Unies.

Je ne me propose pas de m'attarder sur le problème procédural relatif à l'importance de la question sur laquelle nous sommes encore une fois invités à nous prononcer. C'était l'opinion de ma délégation dans le passé que la question était d'importance et nous ne croyons pas que le temps écoulé ait aucunement érodé ce caractère. Elle est importante pour les Nations Unies, elle est importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, en dernier essor, elle est importante parce que le peuple chinois est important. Conséquemment, ma délégation ne se propose pas de chercher une solution à cette question par le biais de nier son importance.

Nous sommes également de nouveau saisis de la proposition formulée par la délégation d'Albanie et d'autres co-auteurs. L'intention de cette proposition c'est d'admettre au sein des Nations Unies les représentants de la République Populaire de la Chine. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord. Mais la résolution qui incorpore cette proposition stipule qu'on y arrivera par l'expulsion des représentants de la République de la Chine. La position du Canada au sujet de cette résolution c'est que deux torts ne font pas un droit. Nous ne convenons pas qu'il soit sensé ni juste que l'Assemblée générale refuse au gouvernement de la République de la Chine les droits et les responsabilités